

# AXA

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PARIS, 28 AVRIL 2015

### AXA Global Life annonce avoir placé avec succès 285 millions d'euros d'obligations pour protéger le Groupe de risques extrêmes sur la Vie

AXA Global Life annonce avoir placé avec succès auprès d'investisseurs institutionnels 285 millions d'euros d'obligations indexées sur la mortalité excessive, par l'intermédiaire de Benu Capital, nouveau véhicule (*specific purpose vehicle*) de droit irlandais. Cette émission se divise en deux classes d'obligations distinctes avec une échéance en janvier 2020 : la Classe A, pour un montant de 135 millions d'euros, et la Classe B, pour un montant de 150 millions d'euros, chacune permettant de couvrir des niveaux de risque différents.

Cette opération apporte à AXA Global Life deux niveaux de protection, entièrement collatéralisés, pour une période de 5 années, contre le risque de mortalité extrême en France, au Japon et aux États-Unis.

Le fait déclencheur des obligations est un indice dédié pour chacun des pays couverts. Le calcul de ces indices est effectué sur la base des données de mortalité publiées par les agences de statistiques officielles de chaque pays, en utilisant une pondération par âge et par genre, afin de répliquer au plus près le niveau de risque du portefeuille du Groupe AXA.

La marge versée par AXA Global Life à Benu Capital pendant la période de risque s'élève à 2,55% par an au titre de la protection contre le risque de mortalité excessive apportée par la Classe A et 3,35% par an au titre de la protection apportée par la Classe B. Cette transaction introduit deux mécanismes innovants : premièrement, la structuration de l'indice déclencheur autour d'une période de mesure d'une année calendaire qui permet d'accroître la sensibilité de la protection aux événements de courte durée et d'accélérer le processus de paiement de la contrepartie. Deuxièmement, l'introduction d'un mécanisme de repositionnement de la Classe A qui accroît la sensibilité de la protection aux événements de mortalité extrême sur la dernière année de la transaction et améliore ainsi son efficacité.

« Cette émission confirme la capacité du Groupe à gérer ses risques de manière proactive et dynamique, dans un environnement de marché favorable, en ayant recours à la fois à la réassurance traditionnelle et aux instruments de réassurance alternative, notamment via le marché des Insurance Linked Securities. Cette transaction démontre également l'esprit d'innovation qui anime le Groupe AXA, non seulement du point de vue de l'ingénierie technique mais aussi parce que nous sommes aujourd'hui le seul assureur à avoir émis ce type d'instrument pour se protéger contre le risque de mortalité extrême », a déclaré **Jean-Christophe Ménioux, Directeur général d'AXA Global Life.**

\* \*  
\*

*Le présent communiqué ne constitue une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres mentionnés dans les présentes dans aucune juridiction. Les titres mentionnés dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), et ne pourront être offerts aux Etats-Unis d'Amérique autrement que le cadre d'une transaction bénéficiant d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act.*

*Au Royaume-Uni le présent communiqué est uniquement diffusé et est uniquement destiné aux personnes (I) qui sont des « investment professionals » répondant aux dispositions de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« **Ordonnance** ») ou (II) qui sont des « high net worth entities » ou d'autres personnes, auxquelles la présente communication peut être légalement distribuée, au sens de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant conjointement dénommées les « **Personnes Habilitées** »). Toute personne autre qu'une Personne Habilitée ne peut agir ou se fonder sur ce communiqué ou son contenu. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec l'offre et/ou les titres sont réservés aux Personnes Habilitées et ne peuvent être réalisés qu'avec des Personnes Habilitées.*

#### A PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 161 000 collaborateurs au service de 103 millions de clients dans 59 pays. En 2014, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 92,0 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 5,1 milliards d'euros. Au 31 décembre 2014, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 277 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux Etats-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré QX sous le symbole AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DU GROUPE AXA

[www.axa.com](http://www.axa.com)

#### Relations investisseurs :

Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
 Florian Bezault : +33.1.40.75.59.17  
 Stéphanie Bonel : +33.1.40.75.48.15  
 Clémence Houssay : +33.1.40.75.73.22

#### Relations actionnaires individuels :

+33.1.40.75.48.43

#### Relations presse :

Garance Watzet-Richard : +33.1.40.75.46.42  
 Hélène Cailliet : +33.1.40.75.55.51  
 Jean-Baptiste Mounier : +33.1.40.75.46.68